

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<p>DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE- MARITIME</p> <p>COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE</p> <p>Date de convocation 16/09/2011</p> <p>Date de publication : 30/09/2011</p>	<p style="text-align: center;"><b>SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2011 À LAGORD</b></p> <p>Sous la présidence de : M. Maxime BONO, Président</p> <p><b>Autres membres présents :</b> Mme Marie Claude BRIDONNEAU, M. Jean-François FOUNTAINE (jusqu'à la 71<sup>ème</sup> question), M. Michel Martial DURIEUX, Mme Suzanne TALLARD (jusqu'à la 71<sup>ème</sup> question), M. Yann JUIN (jusqu'à la 71<sup>ème</sup> question), Mme Maryline SIMONÉ, M. Jacques BERNARD, M. Christian GRIMPRET, M. Henri LAMBERT, M. Christian PEREZ (jusqu'à la 71<sup>ème</sup> question), M. Jean-François VATRÉ, M. Jean-Louis LÉONARD (jusqu'à la 71<sup>ème</sup> question), M. Aimé GLOUX, Mme Nicole THOREAU, M. Jean-François DOUARD, M. Patrick ANGBAUD, M. Patrice JOUBERT (jusqu'à la 71<sup>ème</sup> question), Vice-présidents</p> <p>M. Michel AUTRUSSEAU, Mme Saliha AZÉMA, M. Bruno BARBIER, M. René BÉNÉTEAU, Mme Catherine BENGUIGUI, M. Michel BOBRIE (à partir de la 71<sup>ème</sup> question), Mme Marie-Sophie BOTHOREL, M. Alain BUCHERIE, M. Jean-Pierre CARDIN, Mme Marie-Thérèse CAUGNON, M. Jean-Pierre CHANTECAILLE, M. Jean-Claude CHICHÉ, Mme Christelle CLAYSAC, M. Jean-Claude COUGNAUD, Mme Marie-Thérèse DELAHAYE, M. Vincent DEMESTER, M. Pierre DERMONCOURT, M. Paulin DEROIR, M. Jack DILLENBOURG, M. Alain DRAPEAU, Mme Sylvie DUBOIS, M. Olivier FALORNI, M. Gérard FOUGERAY, Mme Patricia FRIOU, M. Dominique GENSAC, Mme Bélangère GILLE, M. Gérard GOUSSEAU, M. Arnaud JAULIN, Mme Anne-Laure JAUMOUILLE, M. Philippe JOUSSEMET (jusqu'à la 71<sup>ème</sup> question), Mme Sabrina LACONI, Mme Joëlle LAPORTE-MAUDIRE, M. Patrick LARIBLE, M. Philippe MASSONNET, M. Daniel MATIFAS, Mme Esther MÉMAIN, M. Sylvain MEUNIER, Mme Dominique MORVANT (jusqu'à la 71<sup>ème</sup> question), M. Habib MOUFFOKES, M. Marc NÉDÉLEC, M. Yvon NEVEUX, M. Michel PLANCHE, M. Jean-Pierre ROBLIN, M. Michel VEYSSIERE, Conseillers</p> <p><b>Membres absents excusés :</b> M. Jean-François FOUNTAINE (à partir de la 12<sup>ème</sup> question), M. Denis LEROY procuration à Mme Maryline SIMONÉ, M. Guy DENIER procuration à Mme Nicole THOREAU, M. Guy COURSAN procuration à Mme Marie-Sophie BOTHOREL, M. Daniel GROSCOLAS procuration à M. Michel VEYSSIERE, M. Christian PEREZ (à partir de la 12<sup>ème</sup> question), Mme Nathalie DUPUY procuration à M. Daniel MATIFAS, M. Pierre MALBOSC procuration à M. Philippe JOUSSEMET (à partir de la 12<sup>ème</sup> question), Mme Soraya AMMOUCHE-MILHIET procuration à Mme Bélangère GILLE, M. Jacques LEGET procuration à Mme Marie-Thérèse CAUGNON, M. Jean-Pierre FOUCHER procuration à M. Jean-Louis LÉONARD (à partir de la 12<sup>ème</sup> question), Mme Marie-Anne HECKMANN procuration à M. Michel PLANCHE, M. Patrice JOUBERT (à partir de la 12<sup>ème</sup> question), Vice-présidents</p> <p>Mme Brigitte BAUDRY procuration à M. René BÉNÉTEAU, M. Michel BOBRIE (jusqu'à la 11<sup>ème</sup> question) procuration à Mme Marie-Claude BRIDONNEAU, Mme Sylviane DULIOUST procuration à Mme Anne-Laure JAUMOUILLE, Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX procuration à M. Jean-Claude CHICHÉ, Mme Nathalie GARNIER procuration à M. Jean-Pierre ROBLIN, Mme Lolita GARNIER procuration à Mme Esther MÉMAIN, Mme Brigitte GRAUX procuration à Mme Catherine BENGUIGUI, M. Christian GUICHET procuration à M. Yann JUIN (à partir de la 12<sup>ème</sup> question), Mme Josseline GUITTON procuration à M. Jean-François DOUARD, M. Dominique HÉBERT, Mme Virginie KALBACH, M. Charles KLOBOUKOFF procuration à Mme Christelle CLAYSAC, M. Guillaume KRABAL procuration à M. Jack DILLENBOURG, M. David LABICHE procuration à M. Gérard FOUGERAY, M. Arnaud LATREUILLE, Mme Dominique MORVANT (à partir de la 12<sup>ème</sup> question), Mme Sylvie-Olympe MOREAU procuration à M. Jean-Pierre CHANTECAILLE, Mme Brigitte PEUDUPIN procuration à Mme Suzanne TALLARD (à partir de la 12<sup>ème</sup> question), Mme Annie PHELUT procuration à M. Paulin DEROIR, M. Yannick REVERS procuration à M. Pierre DERMONCOURT, M. Jean-Louis ROLLAND, Mme Véronique RUSSEIL procuration à M. Philippe MASSONNET, M. Jean-Marc SORNIN, Mme Christiane STAUB procuration à M. Yvon NEVEUX, M. Abdel Nasser ZERARGA procuration à M. Michel AUTRUSSEAU, Conseillers</p> <p>Secrétaire de séance : M. Yves AUDOUX,</p>		
<b>Nombre de membres en exercice :</b>	<b>96</b>	<b>Bulletins litigieux :</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de membres présents :</b>	<b>55</b>	<b>Abstentions :</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de membres ayant donné procuration :</b>	<b>24</b>	<b>Suffrages exprimés :</b>	<b>79</b>
<b>Nombre de votants :</b>	<b>79</b>	<b>Pour l'adoption :</b>	<b>79</b>
		<b>Contre l'adoption :</b>	<b>0</b>

Madame BRIDONNEAU expose qu'il est proposé la création et les transformations d'emplois suivantes au tableau des effectifs :

- Création d'un emploi de chargé de missions « extension des consignés de tri » dans le cadre de l'appel à projet d'Eco-emballage susceptible d'être pourvu par un agent relevant du cadre d'emplois de technicien territorial au sein du service « gestion des déchets ». Compte tenu de la spécificité de cette mission, il est possible d'avoir recours, si nécessaire, au recrutement d'un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article 3 alinéa 1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Il est précisé que la personne bénéficierait, dans cette hypothèse, d'un niveau de rémunération déterminé par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois de technicien territorial et que le régime indemnitaire des agents permanents de la CdA pris par délibération en date du 26 septembre 2006 lui sera également applicable.
- Transformation d'un emploi de chargé de mission SCOT relevant du cadre d'emplois d'attaché territorial en un emploi de chargé d'études « observation et connaissance des territoires » susceptible d'être pourvu par un agent relevant du cadre d'emplois d'ingénieur territorial au sein du service « territoires et prospective ». Compte tenu de la spécificité de cette mission, il est possible d'avoir recours, si nécessaire, au recrutement d'un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article 3 alinéa 5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Il est précisé que la personne bénéficierait, dans cette hypothèse, d'un niveau de rémunération déterminé par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois d'ingénieur territorial et que le régime indemnitaire des agents permanents de la CdA pris par délibération en date du 26 septembre 2006 lui sera également applicable
- Transformation de 4 emplois relevant du cadre d'emplois d'agents de maîtrise en 4 emplois relevant du cadre d'emplois de technicien territorial dans le cadre de la promotion interne 2011.

En conséquence, après délibération, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver la création d'un emploi de chargé de mission susceptible d'être pourvu par un agent relevant du cadre d'emplois de technicien territorial ;
- d'approuver les transformations d'emplois suivantes :
  - transformation d'un emploi de chargé de mission SCOT relevant du cadre d'emplois d'attaché territorial en un emploi de chargé d'études relevant du cadre d'emplois d'ingénieur territorial
  - transformation de 4 emplois susceptible d'être pourvus par des agents du cadre d'emplois d'agent de maîtrise en 4 emplois relevant du cadre d'emplois de technicien territorial et ce à compter du 15 octobre 2011 ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget primitif de la Communauté d'agglomération de La Rochelle.

CES DISPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE  
POUR EXTRAIT CONFORME  
POUR LE PRESIDENT ET PAR DELEGATION  
LA VICE-PRESIDENTE

Marie-Claude BRIDONNEAU